



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Jan JAMBON, Ministre de l'Intérieur,
concernant le surpoids des agents de police au-delà des 40 ans
- déposée le 17 septembre 2015 -**

Monsieur le Ministre,

D'après une étude de la Police fédérale, le BMI des agents de police au-delà des 40 ans se trouve en moyenne légèrement au-dessus de la norme de bien-être. Il semblerait que bon nombre de policiers auraient du surpoids, ce qui peut être gênant pour l'accomplissement de certaines tâches physiques quotidiennes propres à la police.

Monsieur le Ministre, ma question est donc la suivante :

- Qu'est-ce qu'il est envisagé pour endiguer ce phénomène ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre Jan JAMBON :

Je souhaite premièrement souligner que l'étude mentionnée concerne un échantillon de fonctionnaires de police fédérale. Les chiffres ne peuvent donc pas tout simplement être généralisés. Sans doute, il existe des différences entre les entités de la police fédérale. De plus, ces chiffres ne sont pas d'application sur les services de police locale.

Je tiens aussi à être claire : le métier de policier nécessite un bon BMI, une bonne condition physique, et aussi un « mens sana in corpore sano ».

Les membres du personnel opérationnels subissent annuellement un examen médical obligatoire. Cet examen permet d'évaluer à chaque fois leur aptitude fonctionnelle d'un point de vue médical. Dans la mesure du possible, les médecins du travail essaient de sensibiliser et d'agir de manière préventive. La santé au travail constitue d'ailleurs un domaine de bien-être récurrent dans le cadre des plans d'action annuels en matière de bien-être (législation bien-être).

Les fonctionnaires de police sont contraints de participer en permanence aux entraînements et exercices obligatoires comme déterminés par la GPI 48 (ex. la maîtrise de la violence).

Il est évident que les unités spéciales reçoivent des entraînements physiques adaptés et intensifs. Dans certaines entités, certains membres opérationnels ont même droit à 24 heures de sport par an.

De plus, les sites opérationnels disposent des infrastructures et possibilités nécessaires pour permettre aux policiers de maintenir leur condition physique.

Les restaurants de la police accordent également une attention particulière à une alimentation saine et équilibrée.

Bien évidemment, la condition physique des policiers n'est pas seulement une responsabilité de l'organisation mais également d'eux-mêmes.